

# Didier Le Gac

Député  
3<sup>e</sup> circonscription du Finistère

Renaissance  
MAJORITE PRÉSIDENTIELLE

[didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr) · [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

## Communiqué de Presse

26 janvier 2023

### Le député Didier Le Gac rapporteur d'une proposition de loi pour lutter contre le dumping social dans le transmanche

Didier Le Gac est à l'origine d'une proposition de loi déposée ce jeudi 26 janvier à l'Assemblée nationale destinée à lutter contre le dumping social sur le transmanche, et portée par l'ensemble du groupe Renaissance.

Ce texte à l'ambition d'apporter des réponses à la dégradation des conditions sociales des personnels employés au transport maritime sur la zone transmanche, ainsi qu'à la concurrence déloyale qui s'exerce au détriment des armateurs français.

En effet, depuis mars 2022 et le licenciement brutal de près de 800 marins anglais par la compagnie P&O et leur remplacement par des marins aux salaires et aux conditions de formation nettement inférieurs, les acteurs du transports transmanche – armateurs et représentants professionnels – et élus se sont rapidement mobilisés pour faire front commun et lutter contre ces pratiques de dumping social.

Ainsi, dès cette annonce Didier Le Gac s'était rapproché d'Armateurs de France et de Brittany Ferries, mais également du Gouvernement pour l'alerter des risques pesant sur l'emploi et l'économie du secteur. L'ensemble des acteurs intéressés s'est ensuite réuni le 5 novembre à Saint-Malo à l'initiative de Jean-Marc Roué pour mettre en place une stratégie commune, avec le soutien du Secrétaire d'Etat à la Mer, Hervé Berville, qui a réaffirmé sa volonté de combattre ces pratiques lors des Assises de l'Economie Maritime à Lille le 8 novembre.

Sur cette base les travaux ont abouti à un texte imposant l'application d'un salaire minimum à toutes les compagnies maritimes – quel que soit le pavillon – assurant les liaisons transmanche de passagers, sur la base du minimum horaire retenu en France dans la même branche d'activité. Le texte prévoit aussi le respect pour les marins résidents à l'étranger d'un certificat d'aptitude médicale répondant aux exigences internationales. Dans les deux cas un dispositif de contrôle et de sanctions est également prévu.

Un texte de même nature devrait être voté au Royaume-Uni et une Charte engageant sur une base volontaire les acteurs du transmanche est en cours de rédaction.

Soutenu par le Gouvernement, le député se félicite de cette proposition de loi qu'il défendra au mois de mars, au bénéfice de tous les marins et des compagnies françaises, mais également de la sécurité maritime. Ainsi, laisser se développer des pratiques qui reposent sur un modèle social dégradé, c'est accroître le risque d'accidents dans l'une des zones de navigation les plus fréquentées au monde.

Ce jeudi 26 janvier Didier Le Gac s'est d'ailleurs rendu en Espagne aux côtés de Jean-Marc Roué pour saluer le dernier navire de la Brittany Ferries au pavillon français 1er registre et propulsion GNL, le *Santona*, et échanger avec les marins sur leurs conditions de travail.